

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit février, à 9h40.....

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Administrateur Elu, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents : MM Constance SEREMES
Annette SALIBUR {Administrateurs Elus}
Juliette ABON
Christian JEAN-CHARLES
Lucie DANDO
Micheline SEREMES {Administrateurs Nommés}
Marie-Marcelle BIANAY

Etait excusée : Marie JACOB

Etait absente Christiane SILENE

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 07
Nombre de suffrages exprimés : 07
Procuration : 0
Date de convocation : 23/01/17

Madame Micheline SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT
PRISE EN CHARGE PAR LE C.C.A.S
DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES NECESSITEUX DURANT L'ANNEE 2017

S'agissant du transport scolaire des enfants défavorisés de la commune,

Madame la vice-présidente attire l'attention des membres du bureau sur cette situation et, demande que le Centre Communal d'Action Sociale prenne en charge les frais de transport de cette catégorie d'élèves dont les parents connaissent des difficultés financières au cas où ils en feraient la demande.

L'assemblée prend note,

Et après discussion et en avoir délibéré

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents

1°) D'émettre un avis favorable pour les cas qui pourraient éventuellement se présenter durant l'année 2017

2°) D'autoriser le mandatement des factures qui seront présentées par la Communauté d'Agglomération du Nord B/Terre (CANBT)

POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le Président et par Délégation

La Vice-présidente


Constance SEREMES

Constance SEREMES

Constance SEREMES

Elle invite l'assemblée à exprimer son avis

Le conseil

Après discussion et en avoir délibéré

Considérant la situation,

DECIDE :

A l'unanimité des membres présents

1°) D'approuver cette initiative

2°) D'autoriser le mandatement des factures qui seront présentées par la Caisse des Ecoles durant l'année 2017 pour ces cas exceptionnels.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le Président et par Délégation
La Vice-présidente



Constance SEREMES

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit février, à 9h40,.....

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Administrateur Elu, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents : MM Constance SEREMES
Annette SALIBUR {Administrateurs Elus}
Juliette ABON
Christian JEAN-CHARLES

Lucie DANDO
Micheline SEREMES {Administrateurs Nommés}
Marie-Marcelle BIANAY

Etait excusée : Marie JACOB

Etait absente : Christiane SILENE

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 07
Nombre de suffrages exprimés : 07
Procuration : 0
Date de convocation : 23/01/17

Madame Micheline SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Cinquième QUESTION

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DONNANT DELEGATION
DE POUVOIR AU PRESIDENT DU CCAS OU A LA VICE- PRESIDENTE
POUR DELIVRER DES SECOURS EN BONS
AUX FAMILLES NECESSITEUSES DURANT L'ANNEE 2017**

Madame la présidente de séance expose aux membres du Conseil d'Administration que dans l'année, le Maire, président du CCAS a à faire face à de nombreuses demandes d'aide financière ou en nature émanant de personnes nécessiteuses,

Et qu'il y a lieu de prévoir la possibilité pour lui de soulager directement ces personnes par un secours en nature ou financier.

Elle invite l'assemblée à se prononcer et à lui accorder délégation de pouvoir relatif à la délivrance des secours en bons.

Le Conseil

Oui l'exposé de madame la vice-présidente

Après discussion et en avoir délibéré

DECIDE :

A l'unanimité des présents

1°) De donner pouvoir au président du CCAS, maire de la commune de Pointe-Noire pour délivrer à titre de secours temporaire, pour chaque cas un bon pour secours en nature, dont le montant s'évaluera en fonctions des circonstances des faits soumis à son appréciation.

2°) En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est consentie dans les mêmes termes à la vice-présidente, Déléguée aux Affaires Sociales.

POUR EXPEDITION CONFORME
Pour le Président et par Délégation
La Vice-présidente

Constance SEREMES

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE POINTE-NOIRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 FEVRIER 2017**

PREFECTURE DE LA RÉGION
GUADELOUPE

14 FEV. 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit février à 9h40.....

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de madame Constance SEREMES, Administrateur Elue, Déléguée aux affaires Sociales.

Etaient présents : MM Constance SEREMES
Annette SALIBUR {Administrateurs Elus}
Juliette ABON
Christian JEAN-CHARLES

Lucie DANDO
Micheline SEREMES
Marie-Marcelle {Administrateurs Nommés}

Etait excusée : Marie JACOB

Etait absente : Christiane SILENE

Madame Micheline SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

SIXIEME QUESTION

**Délibération du Conseil d'Administration
Portant signature de convention de partenariat entre la Caisse Générale de la Sécurité
Sociale de la Guadeloupe et le CCAS**

Madame la vice-présidente explique aux membres du conseil d'administration, que dans une démarche d'accompagnement et d'une meilleure prise en charge des publics fragiles sur le territoire, la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de la Guadeloupe sollicite le CCAS en vue de la signature d'une convention de partenariat

Elle souligne qu'il convient de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention

Elle dépose sur le bureau, le projet de convention à passer, invite l'assemblée à en prendre connaissance et le cas échéant à exprimer son avis.

Le conseil

Où l'exposé de la présidente

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention à passer

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents

1°) - D'autoriser le Maire-président du CCAS, à signer la convention avec la Caisse Générale de la Sécurité Sociale

2°) - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire-président du CCAS pour l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le président e par délégation

La vice-présidentes



Constance SEREMES